



FICHE FORMATION INFIRMIERE

➤ Prérequis :

Peuvent être admis en 1^{ère} année de formation au Diplôme d'Etat d'Infirmier, les candidats âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes :

1/ les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme.

2/ les candidats relevant de la formation professionnelle continue telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.

➤ Dispenses De Scolarité

En référence à l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Article 7 : Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Article 9 : Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales sont autorisées à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat d'infirmier défini à l'article 35, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

1° Avoir validé les unités d'enseignement UE 3.1. S1 et UE 3.1. S2 " Raisonement et démarche clinique infirmière dans les conditions prévues par le référentiel de formation annexé au présent arrêté

2° Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de quinze semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1,2,4 et 9 définies à l'annexe II du présent arrêté. Par dérogation, les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de maïeuticien en France ou à l'étranger doivent avoir réalisé un stage d'une durée de cinq semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1 et 4 définies à l'annexe II du présent arrêté. Les modalités des stages sont fixées par le directeur de l'établissement après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

3° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

➤ Objectifs :

La formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession d'infirmier vise l'acquisition des compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluriprofessionnalité.

Durée :

La formation se déroule sur 6 semestres soit 3 ans.

- 2 100 heures de formation théorique
- 2 100 heures de formation clinique
- 9 00 heures de charge de travail personnel, complémentaire estimés.

Modalités et durée d'accès :

En formation initiale : L'accès est réalisé via la plateforme PARCOURSUP. Le calendrier est fourni par l'Education Nationale chaque année.

En formation professionnel : Les candidats doivent satisfaire à l'ensemble des épreuves de sélection définie à l'article 6 de l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'Arrêté du 13 décembre 2018 article 3 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier :

- Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat
- Une épreuve écrite

Tarifs :

7 600 euros par année de formation

Les candidats admis doivent s'acquitter des droits d'inscription. Le montant est fixé par Arrêté du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur.

Le suivi de la scolarité requiert également le règlement de la Contribution Vie Etudiante et Campus conformément à l'Article L.841-5 du Code de l'Education.

Contacts :

Adresse mail : ifsi@epsmd-aisne.fr

Téléphone : 03.23.23.66.92

Méthodes mobilisées :

Le programme de formation enseigné auprès des étudiants respecte l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'Arrêté du 13 décembre 2018 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier.

Cours magistraux
Travaux dirigés
Stages
Temps personnels guidés
Supervision
Suivis pédagogiques
Travail personnel

Modalités d'évaluation :

Travail individuel
Travail de groupe
Evaluation en stage
Travaux pratiques
Evaluation des connaissances
Evaluation des compétences

Accessibilité :

Les personnes qui rencontreraient des difficultés de situations de handicap, même léger, même provisoire, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation. Lors de sessions en présentiel nous disposons d'une salle accessible aux personnes à mobilité réduite. Merci de nous avertir pour que nous puissions la réserver. Un référent handicap est nommé au sein de l'IFAS de Prémontré.

Résultats obtenus :

Promotion 2020-2021 : 32 étudiants présentés au Diplôme d'Etat Infirmier

Sessions	Nombre de diplômés IDE
JUILLET 2021	27
OCTOBRE 2021	5
DECEMBRE 2021	0
TOTAL	32
100 % de réussite	

La satisfaction des élèves est mesurée tout au long de leur cursus de formation.